

Délibérations du vendredi 23 janvier 2026

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du Vendredi 23 janvier 2026, 09h00, en salle du Conseil, bâtiment Bélénois (BDR)

Sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 23

Étaient présents :

Collège A : Jérôme DARMONT, Stéphane CADIOU, Raphaël MINJARD, François DAVID-CAMPS, Salomé DEBOOS ;

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Eva Marie GOEPFERT, Quentin MAGOGEAT, Marie-Karine LHOMME, Pascale COLLIOT ;

Collège BIATSS : Béatrice PIOTROWICZ, Mathias CHASSAGNEUX, Anne-Charlotte PASQUIER-DESIGNES ;

Personnalités extérieures : Hélène ASSIER ;

Usagers/ères : Philippe BISTON, Perrine RULLIER, Célia PASCALE, Tom RIOUFOL, Sam TROUILLOUD ;

Représentés : Sarah CORDONNIER, Erica DUMONT, Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Tao MOUNIER ;

Invités : Catherine LEROUX, Marielle PIERRON, Luc MERTZWEILER, Vincent BENOIST, Emilie TARDIEU ;

Invités permanents : Laure DESCAMPS, Stéphanie PATFOORT, Stéphanie CHAMPEL, Alexandre COQUARD, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX, Jonathan BEL.

INFORMATIONS ET ÉCHANGES

01 – Avancement de l'accréditation

Cartographie de l'OF : Ce qui est remonté des DOP, c'est l'existant. Il y a eu très peu de demandes d'évolution des périmètres ou de proposition de réduction, donc assez loin de nos objectifs de réduction de la voilure. En coopération avec les directions de composantes et responsables de formation, nous allons repartir sur les mêmes mentions de licence, sauf pour la mention Administration publique, dont la non demande d'accréditation est actée pour 2027.

Parallèlement, nous avons deux projets : la Licence Professorat des Écoles (ISPEF) et la mention Études Européennes et Internationales, portée et demandée par l'UFR Langues, qui s'inscrit dans une restructuration globale de l'ensemble des mentions de l'UFR. Des réunions vont avoir lieu à ce sujet.

Pour les mentions de Licence Professionnelle, quelques mentions ou parcours dans les mentions vont disparaître, à la demande pour l'essentiel des équipes pédagogiques.

Concernant les Masters, il y a très peu d'évolution sur les 62 mentions, une mention est encore sujette à interrogation (Didactique des langues) et une mention (Sciences des religions), est supprimée. Cette dernière était co-accréditée avec l'Université Jean Moulin Lyon 3, et la décision a été prise conjointement par les deux établissements.

Structure de la licence : Pour cette accréditation, l'objectif est la simplification. Dans cette perspective, notre structure de licence sera ramenée à 4 formats, constituant les entrées sur Parcoursup : des licences « classiques » de mention, des licences avec un « parcours Europe », des doubles licences, ainsi que le maintien de quelques licences « bidisciplinaires ».

La licence classique est structurée avec un renforcement du disciplinaire. Elle se structurera en :

- Des UE disciplinaires (de 2 à 4 UE) qui vont valoir 18 crédits ECTS dès la première année de licence,
- Une UE d'ouverture de 6 ECTS qui comportera 2 CM à choisir, figurant sur une liste restreinte définie par les équipes pédagogiques. Cette liste comprendra au moins un enseignement en dehors de la mention. L'idée est de proposer des CM d'une durée de 18 heures.
- Une UE transversale de 6 ECTS, comprenant au semestre 1 la LV1, culture numérique et accompagnement méthodologique.

Concernant l'UE transversale, une question se pose, relative à la suppression des Enseignement d'Ouvertures. La disparition des EO fait disparaître du même coup le sport de nos maquettes, car nous n'avons pas les capacités d'accueillir en sport 5000 étudiants qui sont aujourd'hui répartis entre les EO, la LV2 et le sport. La proposition qui est faite est de demander à toutes les mentions d'introduire sur un des deux semestres de la Licence 1 le sport dans l'UE d'Ouverture, avec une proposition complémentaire faite au SUAPS, que le sport soit aussi un module théorique, sous la forme de capsules vidéo, qui sera lié aux questions de santé, pour qu'il y ait un travail en autonomie de la part des étudiants. Nous nous sommes arrêtés sur ces propositions, car le sport doit être un enseignement à part entière de notre offre de formation. Aux autres semestres, les étudiants pourront choisir le sport soit en bonus, soit en pratique libre.

A partir de la licence 2, le disciplinaire se renforce encore car les UE disciplinaires passent de 18 à 20 ECTS, l'UE transversale passe à 4 ECTS. Cette UE au semestre 3 est composée de la LV1 et de culture numérique. A partir du semestre 4, elle est composée de la LV1 et de la préprofessionnalisation. Au semestre 5, elle est aussi composée de la LV1 et de la préprofessionnalisation. A partir du semestre 6, il y aura une UE disciplinaire de 20 ECTS, une UE de spécialisation (stage, séminaires de recherche, options préparant au Master...) de 8 ECTS, et une UE de Langue de 2 ECTS (soit en langue de spécialité, soit l'offre de langue du CDL).

C'est cette structuration qui s'appliquera pour la grande majorité des licences, excepté pour les bidisciplinaires, les doubles licences et les licences parcours Europe, mais qui seront des cas plutôt minoritaires dans notre offre de formation à compter de 2027. Cela permet, par rapport à la structure actuelle, d'augmenter de 15/20 ECTS la place du disciplinaire, ce qui était l'une des fortes demandes, tout en maintenant une ouverture disciplinaire, qui se transforme progressivement à partir de la L2 en spécialisation.

Une autre évolution, dans un souci de démarcation sur le site, c'est de proposer une UE sur l'Europe -géographique-. Ouverte dès Parcoursup, cette UE se décline sur les 6 semestres. Elle doit être un projet d'établissement qui fasse interagir les différentes composantes. Cette UE a été pensée pour acquérir de compétences, des savoirs, des connaissances sur le fait européen, des compétences linguistiques mais aussi pour faire travailler en coopération différentes composantes. Dans cette UE Europe, il y aura un CM en anglais obligatoire, un CM disciplinaire tournant à chaque semestre. Le but est d'aborder différentes facettes thématiques permettant de mobiliser les différentes équipes des composantes. Il y aura également un TD de LV2 obligatoire. Le semestre 6 est fléché sur une mobilité sortante. Cette UE est financée sur l'enveloppe du programme internationale MINERVE. L'idée est de l'offrir dans un premier temps à quelques mentions, et de la contingenter en nombre de places. Cette UE sera gérée par les équipes pédagogiques : en fonction des mentions qui nous ferons part de leur disponibilité pour offrir cette UE Europe, nous allons nommer un référent pédagogique qui sera redevable chaque année qu'il y ait un enseignant qui va dispenser les cours. On « pédagogise » le pilotage de cette UE.

Calendrier : Ce calendrier est à corrélérer avec un nouvel outil, qui nous vient de l'Université de Toulouse, SGCE, qui permet de concevoir et de saisir l'ensemble des maquettes. Fin janvier, début février, nous allons effectuer de nouvelles rencontres par composante (VP Formation et VP Stratégie budgétaire) pour vous donner les enveloppes par mention, en

Licence et en Master. Le choix a été fait, contrairement à la précédente accréditation, de ne pas voter les enveloppes *a priori* parce que cela entraîne toute une série de votes rectificatifs sur le montant des enveloppes. Donc nous donnons le montant des enveloppes, d'autant plus que la structure de licence bouge beaucoup et que nous aurons donc sans doute des modifications à la marge sur le montant.

- Le 23 février, il y aura une réunion avec l'HCERES qui nous rendra les rapports provisoires sur l'évaluation de nos formations.
- Le 27 février 2026, la CFVU votera sur la liste des mentions.
- Le 13 mars 2026, le CA votera sur les mentions et sur l'enveloppe budgétaire globale.
- Le 1^{er} avril 2026, le ministère ouvre la plateforme FRESQ, sur laquelle nous devrons déposer nos mentions ainsi qu'une note stratégique de quatre pages, précisant les inflexions de notre offre de formation.
- Le 10 avril 2026, vote en CFVU de la ventilation des enveloppes par mention.
- Nous avons reporté le calendrier de conception des maquettes, qui seront donc à rendre pour fin mai, et reporté leur vote pour les CFVU et CA du mois de septembre 2026. Cela permet en juin et juillet aux services de contrôler et d'échanger avec les équipes pédagogiques pour s'assurer de la bonne légalité des maquettes.

Un programme d'accompagnement va vous être formulé dans les prochains jours, pour aider dans le travail de conception sur le nouvel outil.

Bilan des Groupes de Travail : Un certain nombre des propositions faites par les GT ont nourri notre offre de formation. Six GT ont été mis en place en accompagnement de la préparation de cette accréditation. Notamment le GT Rythme et Temps, car arrivera prochainement à la CFVU les réflexions sur l'organisation de notre année, de nos semestres, de nos semaines. La proposition à discuter est de passer sur un calendrier de 15 semaines : 10 semaines de cours, 2 semaines de rattrapage et 3 semaines d'examen. Le GT propose entre autres choses d'avoir un TD dès la première semaine, rendre obligatoire le syllabus. C'est le prochain sujet qui arrive, après la mise en place des maquettes et des MCCC : réfléchir à ce calendrier et le confronter à nos capacités immobilières, il faudra repenser notre organisation, car il y a des salles et des amphithéâtres qui sont sous-utilisés ou surutilisés. Les responsables de ce GT pourraient venir nous présenter ces points de réflexion très en détail, qui a réfléchi depuis plus d'un an dans le cadre du plan Avenir.

Question : A combien d'heures correspondent 18 ECTS ?

Réponse : Pour un ECTS, c'est 25h de travail étudiant, dont le tiers est de l'enseignement.

Questions : Le sport vient-il remplacer un des CM au choix de l'UE d'ouverture ? Le choix d'un CM hors mention ne va-t-il pas entraîner une difficulté d'organisation pratique ? Pourquoi ne pas avoir mis le sport dans l'UE transversale ?

Réponse : Nous avons beaucoup réduit la complexité sur cette prochaine accréditation. Il faut que nous compositions avec l'objectif de personnalisation du parcours étudiant, donc d'offrir des choix, ce qui génère forcément un peu de complexité et d'agilité administrative. Mais étant donné que nous réduisons très fortement les choix majeure/mineure, on se dégage des marges de manœuvre significatives. Pour le sport, nous réfléchissons sur des cohortes de 5000 étudiants, et il n'y a pas d'autre possibilité que d'intégrer le sport dans l'UE d'ouverture.

Question : Pourquoi n'est-il pas possible de faire sport ou langue ? Il y a beaucoup d'étudiants qui peuvent avoir eu deux ou trois langues au lycée, qu'ils n'ont pas envie de perdre en étant dans une licence avec une seule UE Langue.

Réponse : Nous y avons réfléchi et en fait ce n'est pas suffisant pour absorber les cohortes. Aujourd'hui en L1, ce sont plusieurs milliers d'étudiants qui se dirigent vers les EO parce qu'ils ne font pas de LV2 ou de sport. Pour ces étudiants-là, on sera sur le même ordre de grandeur, et on n'a pas d'autre solution. La LV2 pourra être pratiquée en bonus. Le bénéfice de la suppression des EO l'emporte sur la possibilité de LV2 pour la prochaine accréditation.

Remarque : Au SUAPS, nous avons la possibilité d'accueillir 5000 étudiants, toute année confondue, et donc on peut accueillir un certain nombre d'étudiant de L1. Il est possible de rendre le sport éventuellement obligatoire, mais il faut répartir 2500 étudiants au S1 et au S2 pour permettre aux autres étudiants de pratiquer. C'est une proposition, mais nous remercions la gouvernance de nous donner la possibilité de ces échanges et de faire figurer le sport dans les maquettes.

Remarque : Concernant le sport, on a affaire à de jeunes adultes qui se positionnent de manière très complexe par rapport à leur corps, et rendre obligatoire cette discipline peut soulever d'autres problématiques.

Réponse : Le sport -l'activité physique- veut être présenté à l'Université Lumière Lyon 2 non pas comme une pratique sportive traditionnelle, mais plutôt comme un moyen de gérer ses ressources physiques et mentales. Ce sera proposé en L1, libre ensuite aux étudiants de choisir s'ils veulent continuer ou non.

Question : Concernant les enseignements TEDS, où vont-ils être intégrés ?

Réponse : Il va y avoir un MOOC TEDS, conçu avec l'Université Lyon 1 Claude Bernard, dans l'UE transversale du semestre 2, pour toucher le plus grand nombre d'étudiant. A partir de la Licence 2, on demandera l'intégration d'un enseignement disciplinaire dans l'UE d'ouverture. Ce sera une approche disciplinarisée des TEDS.

Question : L'UE Langues n'arrive qu'au S6, ce qui semble très tardif, peut-être pourrait-on la placer avant ?

Réponse : La langue sera suivie tout au long des six semestres, mais elle bascule de l'UE transversale à une UE Langue. En effet, l'UE transversale disparaissant au S6, une UE Langues apparaît à ce moment pour permettre aux mentions qui n'ont pas de langue de spécialité de proposer une langue du CDL.

Question : Quelles Licences Professionnelles ferment ? Pourquoi ferment-elles ? Est-ce imposé ?

Réponse : Aucune fermeture n'a été imposée. Ce sont les équipes pédagogiques qui ont spontanément proposé ces fermetures. Certaines viennent d'une initiative de la gouvernance, notamment la LP BTP en Droit, qui ne fonctionne pas bien. En concertation avec la FDJVD, nous avons décidé de la fermer. Il y a également la LP COLIBRE à l'ICOM, qui était confronté à un problème qui se pose à beaucoup de LP : quasiment aucun contrat d'alternance, plus un problème RH, à savoir le départ à la retraite du responsable de cette LP, sans pouvoir en assurer la succession. Il y a une interrogation sur le statut des Licences Professionnelles au niveau national.

Remarque : En tant qu'élu au conseil de la FDJVD, toutes les fermetures ne font pas consensus, pourquoi dire que rien n'est imposé dans ce cas ? Pour la fermeture de la Licence d'Administration Publique par exemple, il n'y avait pas de consensus au sein de la Faculté.

Réponse : On ne confond pas concertation et consensus. Cette mention de Licence Administration Publique était largement mutualisée, avait très peu d'autonomie, et pouvait peiner sur Parcoursup. Par ailleurs, nous avons regardé ce qui est proposé ailleurs, et il est extrêmement rare de trouver simultanément les mentions AES et Administration publique (et Droit bien sûr). Nous avons proposé cette fermeture, et nous avons bien concerté la FDJVD.

Question : Le parcours Europe sera-t-il ouvert pour toutes les mentions ?

Réponse : On demande pour l'instant aux composantes si des mentions sont intéressées pour ouvrir ce parcours.

Question : Est-ce qu'un étudiant en parcours Europe pourrait partir en parcours classique ?

Réponse : Oui, on envisage des passerelles à la fin de la première année de licence gérées par des commissions de réorientation, car nous ne connaitrons plus les changements de parcours entre le S1 et le S2 actuellement.

Question : Une des grandes interrogations et tensions, ce sont les coupes budgétaires annoncées. Il y a une immense inquiétude sur l'enveloppe qui pourrait diminuer étant donné qu'elle ne sera pas votée.

Réponse : La démarche est pragmatique. Il faut se rendre compte de la complexité de construction de ces enveloppes, qui nécessite des calculs très fins. Ces enveloppes ne pourront évoluer que très marginalement, mais on se laisse cette petite marge au cas où.

Question : Merci pour tout ce travail de cadrage effectué. Concernant la liste des mentions de Master, celles qui changent de mention ont elle été prise en compte ? Y aura-t-il un document pour pouvoir argumenter ce changement ?

Réponse : Oui cela a bien été pris en compte. Pour l'argumentaire, le ministère nous demande un document de 4 pages pour l'ensemble de l'offre de formation de l'Université. Un gros argumentaire ne sera donc pas nécessaire.

Remarque : L'étape de modélisation sur Apogée est cruciale, à la dernière accréditation, il y a eu des erreurs de modélisation, qui ont perduré pendant plusieurs mois, voire années, et qui ont dû impliquer de nouveaux votes en CFVU etc...

Réponse : C'est un point de vigilance que nous avons à la Direction de la Formation. Nous voulons absolument anticiper, pour avoir le temps de vérifier la donnée. D'où ce temps de vérification des maquettes, pour avoir les données les plus justes possible à entrer dans Apogée, et vérifier que la modélisation est correcte. La modélisation, et la qualité de cette modélisation est déversée dans ADE et dans l'outil MCCC. C'est donc en effet crucial : étant au début de la chaîne, une erreur impacte toute la suite. Il faut pouvoir retracer l'erreur et demander sa correction, ce qui est un gros travail. C'est une de nos alertes premières. Il faut pouvoir faire ce travail dans les meilleures conditions possibles, pour tout le personnel de l'Université, jusqu'à l'usager final.

Remarque : Il faudrait penser les MCCC en même temps que la conception de maquettes. Lors de la précédente accréditation, c'était venu après, ce qui avait posé des problèmes pédagogiques.

Réponse : Effectivement, initialement c'était d'intégrer les MCCC au moment de la conception de la maquette, mais des critiques sont remontées, notamment sur la difficulté de prévoir des MCCC un an et demi avant leur mise en œuvre, quand on ne sait pas qui dispensera l'enseignement par exemple. Le calendrier a donc été détendu sur cette question.

Remarque : Une maquette doit être un travail d'équipe, pensé pour durer sur 5 ans.

Réponse : Nous sommes en train d'ouvrir une page intranet où toutes les ressources seront accessibles (note de cadrage par niveau notamment), et il y sera vivement recommandé d'intégrer la conception des MCCC parallèlement à la conception des maquettes.

02 – Bilan du service de santé étudiante

Est présenté en CFVU le bilan du service de santé étudiante (SSE). Le SSE propose des consultations sur rendez-vous, dans les deux campus BDR et PDA. Pour prendre rendez-vous, les étudiants peuvent venir au secrétariat, par téléphone, mail et en ligne.

Activité de consultation du 01/09/2024 au 31/08/2025 :

Au total, 11 261 rendez-vous ont été planifiés. 8279 ont été honorés (73,5%). Parmi les annulations, 1024 l'ont été par le patient, et 576 par le SSE. 1345 rendez-vous n'ont pas été honorés (11,9%).

Médecins généralistes	5184	518 (10%)
Psychologue	3041	407 (13,4%)
IDE	252	47 (18,6%)
Médiatrice en santé	695	141 (20,3%)
Diététicienne	785	91 (11,6%)
Psychiatres	681	85 (13,5%)
Sage-femme	623	56 (9%)
TOTAL	11261	1345 (11,9%)

Un rendez-vous non honoré, c'est une absence sans avoir averti le SSE ou en appelant le jour même pour s'excuser. Dans les deux cas, le créneau est perdu.

Pour les rendez-vous annulés (donc plus de 24 h avant) certains créneaux peuvent être réattribués à d'autres patients. 9,1% des RDV planifiés sont annulés. Le logiciel ne permet pas, à ce jour de savoir combien de créneaux ont pu être réattribués.

Les signalements

67 % des étudiants signalés répondent à la sollicitation du SSE
Et 90 % des répondants viennent au SSE

Nombre de signalements	70
Combien de réponses (relance 1+2+3)	47
Combien ont été reçu en RDV	42

Les actions de préventions et de promotions de la santé

Au total, **97 actions** ont été organisées, réparties entre les deux semestres : 66 actions lors du premier semestre et 31 actions lors du second semestre.

En complément, le SSE a également assuré **13 actions de soins** (art-thérapie et psychodrame).

Enfin, pour faciliter l'accès aux droits et aux dispositifs de santé, **27 permanences dédiées aux démarches administratives** ont été mises en place

Partenaires réguliers : *Méditation pleine conscience, FOVEA, art-thérapeute, Etucare, Corps en révolte, Le griffon*

Autres partenaires : *CPAM, Vinatier (Zest), Biogroup, CSES de St Priest, CSES de Bron, Pause diabolo, EFS, CPTS Lyon7, Psychodrame, Périnée bien aimé, CROUS.*

Services et composante de Lyon 2 : *SUAPS, Service vie étudiante, Service culturel, Mission handicap, CIEF, DRI,*

Association étudiante : *Les incluse.es*

Question : Quel est le financement du SSE ? Quels liens avez-vous avec les BAPU ? Faites-vous uniquement de la consultation, pensez-vous proposer de la prise en charge groupale ? Avez-vous des liens avec les collègues de l'Institut de psychologie ?

Réponse : Ce sont des financements de l'Université, et en majorité issus de la CVEC. Le SSE génère des recettes, et l'Assurance Maladie verse deux subventions (la subvention TEULADE et la subvention de l'accord cadre national de l'Assurance Maladie). Il n'y a pas de BAPU à Lyon, donc pas de lien, mais nous travaillons avec des psychologues de l'extérieur. Pour les prises en charge groupales, nous débutons avec l'art thérapie, les ateliers sport santé par exemple. Nous avons quelques liens avec l'Institut de psychologie, et nous sommes tout à fait enclins à augmenter ces liens.

Question : Combien de rendez-vous sont proposés ? Est-ce que c'est saturé ? Avez-vous des retours sur la satisfaction étudiante ?

Réponse : Nous avons plutôt des délais. Par exemple, pour les psychologues, on peut avoir un délai d'un mois, en médecine générale, on peut avoir des délais courts sous une semaine.

Questions : Y-a-t-il des actions de sensibilisation pour faire connaitre le service, notamment pour les nouveaux arrivants ?

Réponse : Nous avons la chance d'avoir une chargée de communication. On parle du SSE à la période d'intégration, et nous améliorons continuellement notre communication pour faire connaitre les services du SSE.

03 – Bilan contrats étudiants

Est présenté en CFVU le bilan des contrats étudiants pour l'année 2024-2025, qui fait l'objet d'une note annuelle.

Au cours de l'année universitaire 2024/2025, 273 contrats étudiants ont été signés à l'Université Lyon 2 par 269 étudiants différents. 99% des étudiantes et étudiants ont signé un seul contrat.

En 2023/2024, 244 contrats étudiants avaient été signés à l'Université Lyon 2, par 219 étudiants.

Sur les 273 contrats étudiants, 200 ont été établis pour des femmes, soit un taux de féminisation des contrats de 73%.
Le taux de féminisation des étudiants sous contrat est également de 73%.

En 2023/2024, ces taux s'élevaient à 71%.

Parmi les 269 étudiants ayant eu un ou plusieurs contrats, 94% étaient des étudiantes et étudiants de l'Université Lyon 2. Parmi ces étudiants Lyon 2, 91 étaient boursiers, soit 36%. En 2023/2024, 95% des contractuels étudiants étaient des étudiantes et étudiants de l'Université Lyon 2, dont 33% étaient boursiers. A titre de comparaison, la part des boursières et boursiers sur l'ensemble des étudiants Lyon 2 en formation initiale était de 36% pour l'année universitaire 2024/2025 (source : OFIVE).

Parmi les 253 étudiants Lyon 2 ayant eu un ou plusieurs contrats sur l'année universitaire 2024/2025, près de 56% étaient des étudiantes et étudiants de licence (47% en 2023/2024).

La durée du contrat établi est une valeur limite et ne reflète donc pas systématiquement la réalité des interventions. 32% des contrats étudiants ont une durée inférieure à 6 mois, contre 45% en 2023/2024. Le plus court des contrats étudiants de l'année universitaire 2024/2025 a duré 7 jours ; les plus longs ont duré un an.

147 heures sont effectuées en moyenne par étudiant.

35% des étudiantes et étudiants sous contrat ont réalisé moins de 50 heures durant l'année universitaire 2024/2025, contre 43% en 2023/2024.

10% des étudiantes et étudiants sous contrat ont réalisé des heures dans plusieurs services.

Question : Ces contrats sont très précaires, et sur le calendrier de la paie, notamment au mois de décembre, les vacataires ne reçoivent qu'un demi salaire.

Réponse : Nous déplorons ces délais de paie, mais c'est la codification de la paie, avec les calendriers imposés par la DRFIP, qui fait qu'il y ait ce décalage.

Question : Y a-t-il une information qui est faite lors du recrutement ? Il pourrait être fait une note accompagnant les contrats de travail.

Réponse : Oui, lors des entretiens, les candidats sont prévenus.

Fait à Lyon, le 23 janvier 2026

Stéphane CADIOU
Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation

